



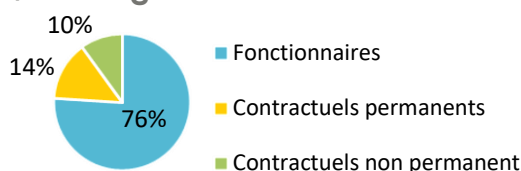
TAUX DE RETOUR :

72%

Les communautés d'agglomération représentent 15 % des intercommunalités de la région Pays de la Loire
8 ont transmis leur Bilan Social sur 11 recensées dans la région Pays de la Loire
2 091 agents recensés dans ces collectivités dont 1 589 fonctionnaires, 295 contractuels sur emploi permanent et 207 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

➔ 76% des agents sont fonctionnaires



Nombre d'agents sur emploi permanent de la strate :

Fonctionnaires > Minimum : 53 - Maximum : 465

Contractuels > Minimum : 1 - Maximum : 78



➔ Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels

- ⇒ 24 % des agents contractuels permanents en CDI
- ⇒ 7 % des agents contractuels sur emploi non permanent recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 64 % des contractuels sur emploi non permanent recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels

➔ En moyenne, 230,1 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité en 2017



- > **186,8** fonctionnaires
- > **26,0** contractuels permanents
- > **17,4** contractuels non permanents

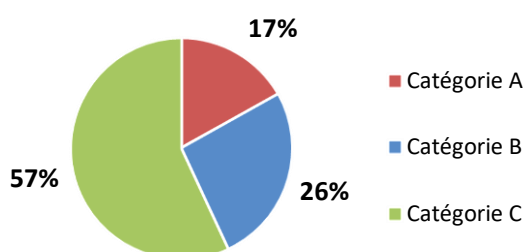
En moyenne, 418 828 heures rémunérées par collectivité

Caractéristiques des agents sur emploi

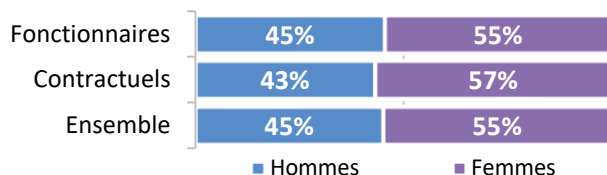
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	31,8%	27,1%	31,1%
Technique	44,1%	41,4%	43,7%
Culturelle	12,9%	10,5%	12,5%
Sportive	2,5%	6,4%	3,1%
Médico-sociale	6,8%	6,4%	6,7%
Police			
Incendie			
Animation	2,0%	8,1%	2,9%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ 55% des agents sur emploi permanent sont des femmes



➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoins techniques	27%
Adjoins administratifs	17%
Attachés	9%
Techniciens	8%
Assistants d'enseignement artistique	6%

Pyramide des âges

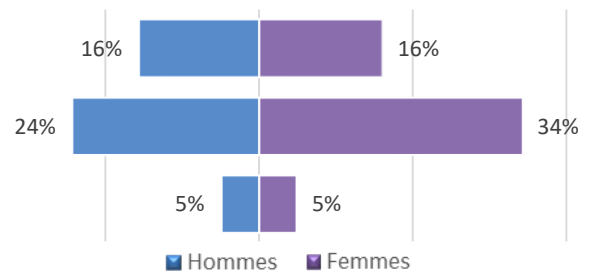
➔ En moyenne, les agents ont 44 ans

Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	45,63
Contractuels permanents	37,28
Ensemble des permanents	44,33
Contractuels non permanents	34,58

de + de 50 ans
de 30 à 50 ans
de - de 30 ans



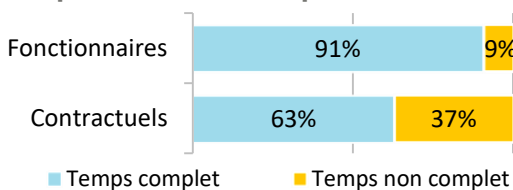
Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



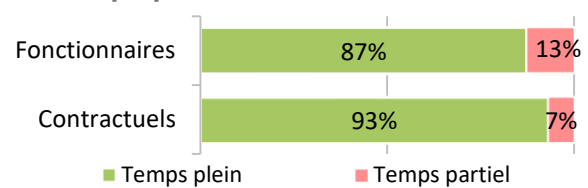
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Temps de travail des agents sur emploi permanent

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Le Bilan Social ne prend pas en compte les agents intercommunaux pouvant réaliser plusieurs temps non complet dans plusieurs collectivités

Mouvements

➔ En 2017, 395 arrivées d'agents sur emploi permanent, 216 départs

61 contractuels permanents ou non nommés stagiaires

Emplois permanents

Effectif physique théorique au 31/12/2016*	Effectif physique au 31/12/2017
1 705 agents	1 884 agents

* cf. page 5

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017

Fonctionnaires	↗	10,53%
Contractuels	↘	-7,5%
Ensemble	↗	10,5%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2017 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016)

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats	43%
Départ à la retraite	17%
Mutation	16%
Mise à disposition	6%
Démission	6%

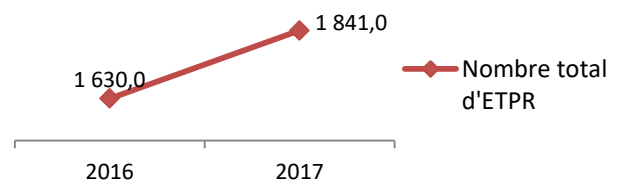
➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	25%
Arrivées de contractuels	21%
Remplacements (contractuels)	20%
Intégration directe	19%
Transfert de compétence	9%

➔ Évolution des moyens humains en Équivalent Temps Plein Rémunéré permanents et non permanents

La variation du nombre d'ETPR permet d'appréhender plus précisément l'évolution des moyens humains dont dispose les collectivités

Hausse de 13% des ETPR entre 2016 et 2017



Budget et rémunérations

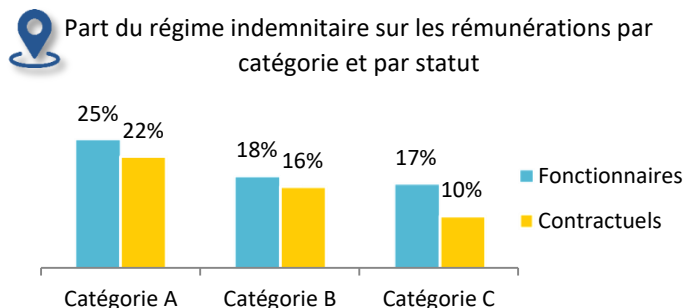
➔ Les charges de personnel représentent 17,45 % des dépenses de fonctionnement

Montant global	Budget de fonctionnement*	459 891 852 €	Charges de personnel*	80 246 510 €	➔ Soit 17,45 % des dépenses de fonctionnement
Montant moyen*		57 486 482 €		10 030 814 €	

* Les montants moyens par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 19,06 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	19,34%
Contractuels sur emplois permanents	16,91%
Ensemble	19,06%



Rémunérations des agents sur emploi permanent :	Montant global	Montant moyen
Rémunérations annuelles brutes :	52 260 409 €	6 532 551 €
Primes et indemnités versées :	9 959 623 €	1 244 953 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	392 709 €	49 089 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	325 231 €	40 654 €
Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	3 019 462 €	377 433 €

➔ 100%* des collectivités cotisent auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage des contractuels

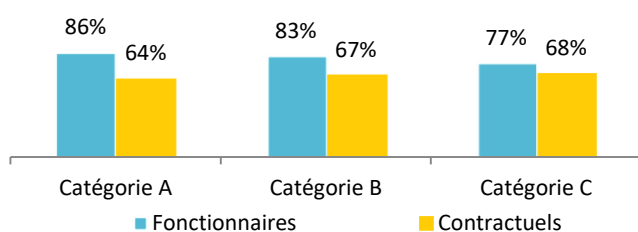
* Calculé sur les collectivités ayant répondu à cet indicateur

Formation

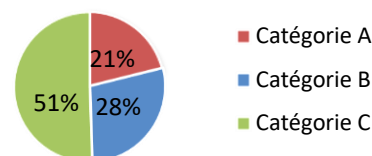
➔ En 2017, 75,8% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 5 518 jours de formation suivis par les agents permanents en 2017, soit en moyenne 690 jours par collectivité

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2017



Répartition des jours par catégorie hiérarchique



➔ 878 750 € ont été consacrés à la formation

Montant moyen consacré à la formation par collectivité en 2017 : **109 844 €**

Répartition des dépenses de formation par organisme

> CNFPT	45 %
> Autres organismes	45 %
> Frais de déplacement	10 %

Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :



> 2,9 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

> CNFPT	50%
> Autres organismes	42%
> Interne	9%

Promotions

➔ 774 avancements, promotions ou réussites à concours en 2017

- > 11 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2017
- > 37 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017
- > 1 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne en 2017

Absentéisme

➔ En moyenne, 20 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire



> En moyenne, 7,2 jours d'absence pour tout motif médical* en 2017 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,88%	1,76%	3,54%	0,51%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,49%	1,96%	4,93%	0,51%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,41%	3,04%	5,89%	0,52%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Accidents du travail

➔ 97 accidents du travail déclarés au total en 2017

En moyenne :

- > 4,6 accidents du travail pour 100 agents
- > 12,1* accidents du travail déclarés par collectivité
- > 30 jours d'absence consécutifs par accident du travail
- > 6 collectivités concernées par au moins un accident du travail, soit 75%*

* Calculé sur les collectivités ayant répondu à cet indicateur

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

8 collectivités emploient au moins un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi, soit 100%



126 travailleurs handicapés, soit 7% des agents sur emploi permanents

- ⇒ 7 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent, soit 3% des agents non permanents
- ⇒ 90 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 88 % sont en catégorie C*

* Calculé sur le nombre total de BOETH permanent ou non

⇒ 97 555 € de dépenses en matière de handicap

Prévention et risques professionnels

➔ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

39 assistants de prévention désignés

8 conseillers de prévention

➔ FORMATION

533 jours de formation liés à la prévention (habilitations, secourisme du travail)

Coût total des formations : 42 977 €

Coût par jour de formation : 81 €

➔ DÉPENSES

Les collectivités ont effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 234 152 €

➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION

100% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Date moyenne de création : 2011

Date moyenne de mise à jour : 2016

Action sociale et protection sociale complémentaire

Participation à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	121 164 €	102 462 €
Montant moyen par bénéficiaire	193 €	83 €

88% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales local

38% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales intercollectivité

100% des collectivités ont mis en place des prestations sociales servies directement aux agents (ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

86% des collectivités concernées par des jours de grèves en 2016 et 2017



15,7 jours moyens de grève recensés en 2017 par collectivité concernée

34,2 jours moyens de grève recensés en 2016 par collectivité concernée

Précisions méthodologiques

Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2016

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2017

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires de titulaires ou de stagiaires
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2016
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2016

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2017

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires de contractuels
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2017} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2017. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du Bilan Social.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2019

Version 13